

# La forêt domaniale de Marly touchée par la maladie de l'encre

La forêt domaniale de Marly connaît aujourd'hui un dépérissement important de ses peuplements de châtaigniers atteints par la maladie de l'encre.

Cette maladie est due à un pathogène (micro-organisme) microscopique qui attaque le système racinaire des arbres, entraînant un dépérissement rapide des châtaigniers sur de nombreuses parcelles de la forêt.

Ce pathogène, à l'état latent, s'est propagé très rapidement ces dernières années au sein des châtaigniers en raison de printemps humides qui ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Puis les périodes de sécheresse qui ont suivi et qui se sont succédées n'ont pas permis aux arbres affaiblis de réagir.

## La maladie de l'encre du châtaignier



Parcelle 77 — Route des Princesses  
Forêt domaniale de Marly  
Octobre 2020

Il s'agit d'un pathogène appelé Phytophthora qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

Elle a fait des dégâts considérables dans la châtaigneraie française entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Puis elle est restée « silencieuse » pour réapparaître dans les années 1990-2000 dans les régions soumises au climat atlantique.

On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux et aux printemps pluvieux en lien avec le réchauffement climatique, favorables à la prolifération de ce pathogène qui se propage plus facilement dans l'eau.

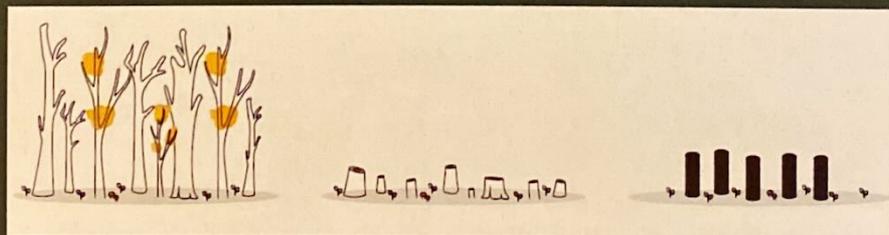
Cette maladie concerne toute la châtaigneraie du Nord-Ouest de la France.

Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

**Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.**

## L'ONF programme des coupes sanitaires là où les arbres sont malades

L'évolution du dépérissement des châtaigniers est rapide. En l'absence de traitement de cette maladie, les châtaigniers doivent être coupés. Gestionnaire de la forêt, l'ONF met en œuvre des coupes sanitaires qui peuvent conduire à des coupes rases afin d'assurer la sécurité des usagers de la forêt et préparer les plantations.



>> Tous les châtaigniers dépérissants seront coupés, à la suite de ces travaux des plantations auront lieu l'hiver suivant.

## Des plantations seront ensuite mises en œuvre

Les coupes seront suivies de plantations d'essences diverses, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.

>> Les jeunes plants sont protégés de la dent du gibier par des protections individuelles